



Centre de ressources autisme
CHAMPAGNE-ARDENNE

Livret d'accueil



Consultez également notre site internet
www.cra-champagne-ardenne.fr



Madame, Monsieur,

Vous vous adressez au **Centre de Ressources Autisme
Champagne-Ardenne (CRA.CA)**.

Toute l'équipe vous souhaite la bienvenue.

Dans ce livret d'accueil, vous trouverez la présentation de
notre CRA et l'ensemble des informations concernant ses
missions.

Notre équipe pluridisciplinaire est à votre écoute, met ses
compétences à votre service. Notre secrétariat est à votre
disposition. Vous pouvez également consulter notre site
internet

www.cra-champagne-ardenne.fr

En vous remerciant par avance de votre confiance.

L'équipe du CRA



Présentation

Que sont les CRA ?

Les CRA sont des structures médico-sociales à vocation régionale. Il en existe 27 (métropole et Outre-Mer).

Organisés selon la loi du 02 janvier 2002, ils sont financés par les Agences Régionales de Santé (ARS) et fédérés par le Groupement National des Centres de Ressources Autisme (GNCRA).

Comment est né le CRA.CA ?

Le CRA Champagne-Ardenne a vu le jour en 1998 à titre expérimental. Son portage a été confié au CHU de Reims, en association avec le Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situations de vulnérabilité (CREAI Grand Est). Préfigurateur de ce que seraient ultérieurement les CRA, il était déjà doté des missions de diagnostic et d'évaluation, d'épidémiologie et de recherche, de formation et d'information.

Un CRA, deux pôles

Le CRA Champagne-Ardenne est composé d'une équipe pluridisciplinaire, associant ces deux pôles :

Le pôle d'évaluation à visée diagnostique

Situé dans les locaux de la Clinique de Champagne à Reims



Le pôle de documentation, d'information et de formation du CREAI Grand Est

situé à la Cité Tirlet à Chalons en Champagne

Présentation

Quel est le périmètre du CRA.CA ?

Le CRA Champagne-Ardenne a vocation d'accueillir des personnes résidant dans les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Haute Marne et de la Marne.



Qui peut s'adresser au CRA.CA ?

Le CRA Champagne-Ardenne s'adresse à toute personne concernée ou intéressée par le **Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA)** :

- les enfants, adolescents, adultes présentant un TSA ;
- leurs familles et leurs proches ;
- les professionnels exerçant dans le domaine du soin, de l'éducatif, du pédagogique, du secteur médico-social, sanitaire et rencontrant dans leur exercice des personnes avec un TSA ;
- les associations représentantes des usagers ;
- et tout public désireux de s'informer (étudiants, ...).



Notre équipe



- Médecins (pédopsychiatre, psychiatre, MPR pédiatrique, neuropédiatre)
- Cadre de Santé
- Secrétaire
- Assistant social/ référent de parcours
- Psychologue
- Psychomotricien
- Orthophoniste
- Educateur spécialisé
- Ergothérapeute
- Chargé de mission M12
- Coordonnateur du Comité de Direction
- Secrétaire
- Conseiller technique
- Formateur
- Chargé de mission TSA – TND
- Documentaliste
- Comptable
- Technicien PAO



Nos missions



**Diagnostic
Evaluation**

Formation



**Animation
Réseau**

**Accueil
Information
Orientation**

Documentation

Nous contacter

Notre équipe est disponible pour répondre aux questions :

- de toute personne présentant un TSA ;
- de leurs familles et de leurs proches ;
- des professionnels exerçant dans le secteur :
 - du soin,
 - de l'éducatif,
 - du loisir,
 - du pédagogique,
 - du médico-social,
 - du sanitaire,et rencontrant dans leur exercice des personnes avec un TSA
- des associations représentantes des usagers ;
- de tout public désireux de s'informer (étudiants, ...).



A leur demande, nous conseillons et orientons les familles sur les dispositifs existants, selon les besoins exprimés.

Tél. : 03 26 68 35 71

E-mail : accueil@cra-champagne-ardenne.fr

Le secrétariat de l'équipe diagnostique renseigne les personnes qui souhaitent engager une démarche d'évaluation sur les procédures, avant chaque inscription.

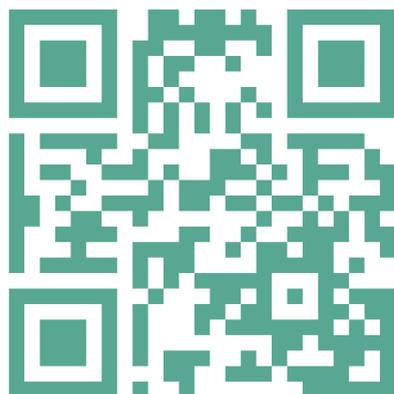
Tél. : 03 26 78 39 67 (les mardis, jeudis et vendredis)

CRA, acteur de 3ème ligne

Le CRA intervient en cas de diagnostic “complexes”. Les diagnostics dits “simples”, sont posés par les structures de 2ème ligne (EPDA-PCO-CMP-CMPP-CAMSP, ...). Si besoin, le CRA peut venir en soutien des équipes de ces structures.

Si vous souhaitez plus d'informations concernant les parcours de démarche d'évaluation diagnostique dite « simple », nous vous invitons à consulter les brochures suivantes (disponibles sur le site du GNCRA <https://gncra.fr/>) :

- Comprendre le parcours diagnostique chez les enfants
- Comprendre le parcours diagnostique chez les adultes autistes sans déficience intellectuelle



Les étapes de la démarche diagnostique

1

Enregistrement

Toute demande d'évaluation doit être formulée par vous-même ou les responsables légaux, lors d'un appel téléphonique auprès du secrétariat du CRA.

Cet échange apporte un premier niveau d'information, et permet si besoin une orientation vers d'autres professionnels ou structures compétentes.

2

Dossier

Le CRA vous envoie un courrier explicatif et des documents afin de constituer le dossier.

Il vous est demandé de transmettre :

- un courrier médical d'adressage
- les différents comptes rendus d'évaluations déjà réalisées
- le dossier administratif complété



Votre demande est examinée par une commission médicale du CRA, qui peut vous orienter vers d'autres dispositifs ou démarches avant de valider votre inscription sur la liste d'attente.

**Pour tout renseignement sur la démarche diagnostique ou inscription,
contacter notre secrétariat au :
03 26 78 39 67**

Les étapes de la démarche diagnostique

3

Analyse et parcours individualisé

Le référent parcours du CRA étudie votre demande et vous recontacte (recueil d'éléments complémentaires, suivi de la démarche de l'évaluation diagnostique). Il peut, sauf opposition de votre part, faire le lien avec les acteurs engagés dans votre suivi actuel ou passé.

L'équipe d'évaluation du CRA analyse l'ensemble des éléments du dossier ce qui permet, à travers une approche pluridisciplinaire et multidimensionnelle, de construire différentes hypothèses diagnostiques.

4

Consultation/Évaluation

Vous êtes accueilli(e) au CRA pour votre première consultation pluridisciplinaire. A l'issue, deux parcours possibles :



Le diagnostic de TSA est soit confirmé soit écarté dès la consultation médicale



Dans ce cas, les professionnels vous en informent et vous conseillent sur les besoins repérés d'accompagnement



La complexité demande une exploration diagnostique et/ou fonctionnelle plus approfondie



Des évaluations complémentaires sont proposées et vous pouvez alors être amené(e) à venir plusieurs fois au CRA

5

Conclusion

A l'issue de votre démarche diagnostique, un compte-rendu médical vous est systématiquement adressé, accompagné des rapports des évaluations réalisées le cas échéant.

Les évaluations complémentaires

Vous êtes informé des modalités par un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) qui indique :

- les objectifs et la nature des évaluations proposées,
- les professionnels chargés de l'accompagnement et des soins, qui seront conviés aux conclusions de la démarche diagnostique du CRA (sauf opposition de votre part).

La démarche des évaluations comporte systématiquement :

- La passation d'un bilan mené selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), en particulier en termes d'outils de diagnostic et d'évaluations fonctionnelles pluridisciplinaires
- Une réunion clinique pluridisciplinaire de l'équipe CRA
- Une réunion de synthèse avec les partenaires engagés dans votre accompagnement (sauf opposition de votre part)
- Une consultation de restitution du bilan au patient, à ses représentants légaux, avec le médecin et d'autres membres de l'équipe diagnostique

HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ



Informations utiles

L'exercice **des droits et libertés individuels** est garanti à toute personne prise en charge par le CRA. **Notre projet de service** et règlement de fonctionnement est à votre disposition.



Le CRA n'assure pas de suivi et ne se substitue pas aux différentes unités diagnostiques de la région. Il intervient en complémentarité des structures de soins et de prise en charge existant sur le territoire.

Le diagnostic est une évaluation clinique basée sur l'observation du comportement et le recueil d'informations sur le développement. Vous n'avez rien à préparer ; vos réponses spontanées suffisent à l'évaluation.

Centre de documentation

Le centre de documentation met à disposition de tous, gratuitement, un fonds couvrant spécifiquement le domaine de l'autisme sur des thèmes variés (connaissance de l'autisme, diagnostic, recherche, témoignage, pédagogie, accompagnement, soins, méthodes éducatives...).

Nos services à votre disposition :

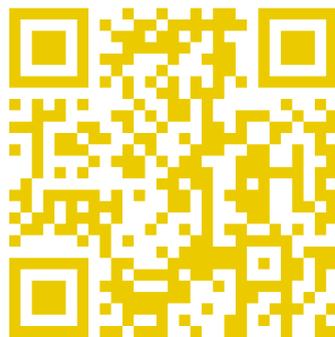
- Accueil, conseils et aide à la recherche documentaire
- Recherche sur place sur RDV au CREAI, par courrier et / ou e-mail
- Interrogation de bases de données spécialisées
- Bibliographies
- Communication d'articles libres d'accès par mail
- Prêt de document

N'hésitez pas à consulter notre catalogue documentaire en ligne pour des livres, e-books, DVD, périodiques, mallettes pédagogiques, objets ludo-éducatifs via le lien : <https://creaige.centredoc.fr>

Contactez notre documentaliste

Tél. : 03 26 68 35 71

Email : documentation@cra-champagne-ardenne.fr



Formation

Les professionnels du CRA organisent des actions de sensibilisation et/ou de formation visant le développement des connaissances sur le TSA.



Elles s'adressent :

- **Aux aidants**
- **Aux professionnels :**
 - de l'éducation : Éducation nationale, services périscolaires, AESH...
 - de la petite enfance : crèches, halte- garderie, Aide Sociale à l'Enfance...
 - des secteurs sanitaire et médico-social, ou exerçant en libéral : médecins de ville, psychologues, professions paramédicales, CAMSP, CMPP, CMP...

Ces formations peuvent être programmées dans les locaux du CRA mais également en différents points du territoire champardennais, sur demande.

Pour toute demande :

Tél. : 03 26 68 35 71

Email : accueil@cra-champagne-ardenne.fr



Animation en réseau, conseil et expertise

Les CRA contribuent aux réflexions et à la mise en œuvre des politiques relatives à l'autisme (stratégies de diagnostic et prise en charge, réalisation de guides de bonnes pratiques, recherches multicentriques...).

Sur sollicitation, les professionnels du CRA interviennent en conseil, en appui aux professionnels sur des questions autour des outils d'évaluation, de l'accompagnement des personnes avec TSA.

Ce rôle de conseil s'étend aussi aux services de l'Etat ou du département, aux personnels des MDPH et aux équipes des commissions d'orientation.

Des rencontres et échanges interprofessionnels (rencontres territoriales) peuvent être mobilisées sur des thématiques spécifiques des TSA.

Pour connaître les dates et thématiques de ces rencontres, visitez notre site internet.



Des journées d'études sont organisées régulièrement. Elles s'adressent à toute personne intéressée par les thématiques abordées.

Ces rencontres ont vocation à diffuser des savoirs experts et actualisés, en invitant des spécialistes de la question traitée. Elles permettent également de partager les pratiques professionnelles des acteurs locaux et des témoignages de familles ou personnes avec TSA.



Pour toute demande :

Tél. : 03 26 68 35 71

Email : accueil@cra-champagne-ardenne.fr

Participation et expression

Le Conseil d'Orientation Stratégique

Le fonctionnement des CRA est encadré par le décret du 5 mai 2017. Ils disposent d'un **Conseil d'Orientation Stratégique (COS)**, instance qui permet la consultation permanente des personnes concernées et des familles sur le fonctionnement des CRA.

Le COS a pour mission de "contribuer par ses avis et ses propositions à la participation des bénéficiaires de l'action du CRA, au respect des droits des usagers et à l'exercice des missions du CRA".

A chaque étape de votre parcours et pendant toute la durée de conservation légale de vos données personnelles par le CRA, vous disposez du droit d'en demander l'accès, la rectification ou la suppression. Le règlement de fonctionnement détaille les droits relatifs au traitement de ces données.

Vous pouvez exercer ce droit en contactant le délégué à la protection des données du CRA Champagne Ardenne :

- par mail : dpd@chu-reims.fr

A l'attention du Délégué à la protection des données

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Pour toute information complémentaire sur la protection des données personnelles, vous pouvez consulter le site internet de la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) : www.cnil.fr

Aidez-nous à progresser !

Que vous soyez satisfait ou non, il est important que nous le sachions

Plusieurs possibilités vous sont proposées pour vous exprimer :

- **Le questionnaire de satisfaction**
- La boîte à idée du CRA
- Une adresse mail : reclamationirf@chu-reims.fr
- Une adresse postale: Direction de l'IRF, 45 rue cognacq-jay 51100 Reims



Accompagnement en cas de litige avec Le CRA

La personne qualifiée

En cas de litige entre l'utilisateur et le CRA, la loi prévoit que l'utilisateur puisse être accompagné afin de faire valoir ses droits. L'utilisateur peut ainsi contacter une personne dite « qualifiée » de son département.

La personne qualifiée assure une médiation. Elle ne peut être saisie que si, au préalable, les autres voies de recours interne et de dialogue avec la direction de l'établissement ou du service ont été épuisées.

L'accompagnement

Lors de ses interventions, la personne qualifiée prend connaissance auprès de l'utilisateur qui l'a saisie, des éléments qui constituent le litige.

Elle informe l'utilisateur sur les démarches qui vont être initiées, puis fait valoir ses droits en assurant une médiation avec la direction de l'établissement.

Elle informe la personne accompagnée des suites données à sa demande, des démarches entreprises, et le cas échéant des autres voies de recours possibles.

Elle n'a pas de pouvoir d'injonction, mais rend compte de son intervention et des démarches entreprises à l'autorité chargée du contrôle de l'établissement.

Coordonnées de la personne qualifiée :

- **Haute Marne**

Cheffe de Service : Mme LOBRY Véronique

Gestionnaires ESMS : Mme BOUCHOT Céline, Mme DA COSTA DO CARMO Katarina

- **Aube:**

Madame Sylvette Lacroix

- **Ardennes:**

Information non communiquée

- **Marne :**

Information non communiquée



Les sigles

- **AESH** Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
- **ARS** Agence Régionale de Santé
- **CAMSP** Centre d'Action Médico Sociale Précoce
- **CHU** Centre Hospitalier Universitaire
- **CMP** Centre Médico Psychologique
- **CMPP** Centre Médico Psycho Pédagogique
- **COS** Comité d'Orientation Stratégique
- **CRA** Centre de Ressources Autisme
- **CREAI** Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Information
- **DIPC** Document Individuel de Prise en Charge
- **EPDA** Equipe Pluridisciplinaire de Diagnostic Autisme
- **GNCRA** Groupement National des CRA
- **HAS** Haute Autorité de Santé
- **MDPH** Maison Départementale des Personnes Handicapées
- **PCO** Plateforme de Coordination et d'Orientation
- **TND** Trouble du Neuro Développement
- **TSA** Troubles du Spectre de l'Autisme

NOTES



12 principes fondamentaux pour vivre ensemble

11

Droit à la pratique religieuse

12

Respect de la dignité de la personne et de son intimité

1

Principe de non-discrimination

2

Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

10

Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

9

Principe de prévention et de soutien

3

Droit à l'information

8

Droit à l'autonomie

4

Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

7

Droit à la protection

5

Droit à la renonciation

6

Droit au respect des liens familiaux

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

